

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS FORMULÉES DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION SUR LE TERRITOIRE DE ST-BIEZ EN BELIN

NUMERO PLAN	DEMANDEUR	LIEU-DIT	OBJET	REPONSE	JUSTIFICATIONS
Non localisé	Non précisé	-	Questionnement concernant l'objectif de production de 75 logements retenus pour la commune de St-Biez ainsi que l'importance des surfaces agricoles consommées pour parvenir à cet objectif	-	<p>Les surfaces à urbaniser destinées au développement de St-Biez ont été délimitées en prenant en compte le faible potentiel de densification identifiable dans l'enveloppe urbaine de St-Biez. Elles doivent permettre de répondre à l'objectif de création de 75 logements défini pour la commune d'ici 2030 étant précisé que cet objectif n'a pas de caractère impératif.</p> <p>Par ailleurs, l'urbanisation est échelonnée dans le temps avec des zones 1AUh (urbanisables dès l'approbation du PLUi) et une zone 2AUh (urbanisable dans un second temps seulement si un besoin est identifié). L'urbanisation et l'aménagement des différentes zones dépendront également de l'importance de la demande d'installations sur le territoire communal.</p>